

<p>Voici 18 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient de renflouer les coffres de l'État de 10 milliards \$ par année, tout en redistribuant la richesse. Pour chacune de ces mesures, indiquez si votre parti est en accord et si oui, quand et comment vous comptez la mettre en œuvre :</p>	
<p>Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers</p>	
<p>1. Établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers = 1 milliard \$</p>	<p>Québec solidaire instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu.</p>
<p>2. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 739 millions\$</p>	<p>Il appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole;</p>
<p>3. Diminuer le plafond de cotisation des REER = 300 millions\$</p>	<p>Québec solidaire diminuera le plafond actuel des REER à 10 000 \$ par année.</p>
<p>4. Réduire les crédits d'impôt pour dividendes = 180 millions\$</p>	<p><i>Cf no 2.</i></p>
<p>5. Moduler les taxes à la consommation en fonction de la nature des biens achetés = 745 millions\$</p>	<p>Notre cadre financier ne prévoit rien à cet effet. Cependant, Québec solidaire prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoir et bonifier la liste des biens de première nécessité ainsi que des biens culturels produits au Québec qui sont exemptés de TVQ; moduler cette taxe sur les autres biens afin qu'elle augmente pour les biens de luxe et les biens polluants. - offrir des crédits de taxes ou imposera des surtaxes pour les nouvelles résidences en relation avec leur empreinte écologique (superficie, efficacité énergétique, etc.); - introduire une taxe sociale sur les propriétés de prestige.

Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises	
6. Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15% = 1,22 milliard \$	Notre cadre financier prévoit en effet de porter le taux d'imposition des grandes entreprises à 15 %. D'autre part, Québec solidaire :
7. Augmenter la contribution fiscale des entreprises financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital= 600 millions \$	- rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;
8. Revoir les dépenses fiscales des entreprises	- réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire (création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales);
9. Réduire les subventions aux entreprises = 500 millions\$	- rendra l'aide gouvernementale conditionnelle au respect de critères de responsabilité sociale et environnementale serrés et appuiera notamment les PME et les entreprises d'économie sociale qui répondent à ces critères;
10. Augmenter les redevances des entreprises sur l'exploitation des ressources naturelles = 410 millions\$	- mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État.
Lutter contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics	
11. Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 740 millions\$	<p>Québec solidaire combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i en rendant obligatoire la divulgation «pays par pays» de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec, ii en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des «paradis fiscaux», par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées, iii en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières, iv en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État, v en proposant des mesures pour percevoir les taxes provenant du commerce électronique.

<p>12. Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux = 600 millions\$</p>	<p>Pour lutter contre la surfacturation, la corruption et la collusion dans les contrats publics, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redonnera aux ministères le personnel nécessaire pour rétablir l'expertise publique; - fournira des outils d'aide à la décision utilisant des analyses plus complètes que le principe du plus bas soumissionnaire; - exclura les ententes de type PPP, pour attribuer les contrats à diverses formes d'entreprises, dont les entreprises d'économie sociale. <p>D'autre part, Québec solidaire instituera une commission permanente d'enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats publics, des mandats gouvernementaux et des nominations politiques.</p>
<p>Mesures diverses</p>	
<p>13. Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé = 71 millions</p>	<p>De manière générale, Québec solidaire revalorisera les services publics et cessera tout recours aux agences de placement et autres consultants ou consultantes externes dans la fonction publique; il reconvertira les heures des agences de placement en temps complets («équipes volantes»).</p> <p>Plus spécifiquement, il cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux,</p>
<p>14. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments = 1 milliard \$</p>	<p>Québec solidaire adoptera une politique pharmaceutique publique à deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU); b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques, de recherche et d'innovation pharmaceutiques. <p>Ce projet est porté par Québec solidaire depuis sa fondation. Voir notamment le projet de loi n° 197 présenté à l'Assemblée nationale par Amir Khadir, <i>Loi visant à réduire les coûts d'approvisionnement en médicaments au Québec</i>¹.</p>
<p>15. Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental = 266 millions\$</p>	<p>Cette mesure ne figure pas à notre cadre financier. Cependant, Québec solidaire préconise depuis longtemps le recours préférentiel au logiciel libre pour «mettre fin au bar ouvert en informatique»².</p>

1 [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_98281&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)

[MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_98281&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_98281&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)

2 <https://quebecsolidaire.net/nouvelle/grand-menage-dans-les-contrats-informatiques-enfin-convient-amir-khadir>

Autres solutions fiscales potentielles à l'étude	
16. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques	Québec solidaire exclura tout recours aux ententes de type PPP et favorisera une diversité d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, dans l'octroi des contrats.
17. Cesser de transférer les chirurgies dans les Centres médicaux spécialisés (CMS) = 30 à 40% moins cher	<p>De manière générale, l'orientation de Québec solidaire est de cesser le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux (<i>voir section E.</i>). L'information dont nous disposons indique que ce recours au privé coûte plus cher aux plans clinique et de la gestion administrative, en plus de compliquer la gouvernance (transparence et imputabilité).</p> <p>Un gouvernement solidaire examinera donc la question des chirurgies actuellement confiées aux Centres médicaux spécialisés du point de vue de l'accès gratuit, public et universel à ces services. S'il conclut en mettant fin au transfert de chirurgies dans les CMS, il procédera de manière à assurer une transition efficace pour maintenir l'accessibilité des services.</p>
18. Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État	<p>Sous un gouvernement solidaire, les entreprises bénéficiant d'un investissement, d'un prêt ou d'une subvention de l'État devront s'assurer de respecter un ratio de 1: 30 entre la plus haute et la plus basse rémunération en leur sein. Cette clause Bombardier sera appliquée progressivement, suivant le renouvellement des appuis publics³.</p> <p>Le même ratio devra nécessairement s'appliquer aussi aux cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État.</p>
A. Y a-t-il d'autres mesures fiscales ou de contrôle des dépenses préconisées par votre parti, afin de permettre le financement des programmes sociaux et des services publics à la hauteur des besoins ?	Un gouvernement solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autre pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non-viable à long terme.
Droits sociaux	
B. Comment votre parti compte-t-il s'y prendre concrètement pour mieux reconnaître, consacrer et renforcer ces droits ?	Québec solidaire mettra en place une institution indépendante (ou utilisera une institution indépendante déjà existante) qui sera chargée de surveiller l'application des DESC en droit interne. Cette institution :

³ <https://quebecsolidaire.net/nouvelle/une-clause-bombardier-pour-les-entreprises-recevant-le-soutien-de-letat>

	<p>a) aura les pouvoirs et les ressources nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, notamment par l'éducation populaire; ii examiner les lois, les programmes et les mesures afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux DESC; iii produire des recherches, des enquêtes et des rapports; iv émettre des recommandations sur l'état de la réalisation des DESC en droit interne; v examiner les plaintes faisant état d'atteintes aux DESC; <p>b) portera une attention particulière aux droits des peuples autochtones, dans le respect de leur droit à l'autodétermination, conformément à la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>;</p> <p>c) devra inclure des personnes directement concernées par une meilleure promotion et application des DESC, dont des membres des peuples autochtones et d'autres personnes en situation de pauvreté.</p> <p>D'autre part, une grande partie du programme de Québec solidaire vise à réduire les inégalités économiques et sociales. <i>Cf I.</i></p>
Services publics	
<p>C. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer le niveau de financement requis pour répondre aux besoins ?</p>	<p>Le cadre financier (version provisoire) de Québec solidaire prévoit augmenter les dépenses de programme de 5 % la première année (1046 M\$) et de 4,2 % par la suite. Il prévoit aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la Santé : des dépenses additionnelles de 1,5 G\$ la première année, passant à 2,3 G\$ en 2022-2023 - pour l'Éducation primaire et secondaire : des dépenses additionnelles de 1139 M\$ par an. - pour l'Éducation supérieure : des dépenses additionnelles de 1195 par an.
<p>D. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un accès pour tous à des services publics de qualité ?</p>	<p><i>On trouvera à la fin du présent document le détail des mesures prévues par Québec solidaire pour assurer l'accès à des services publics de qualité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>en matière d'éducation;</i> - <i>en matière de santé et de services sociaux;</i> - <i>en matière de services à la petite enfance.</i>

En matière de culture, pour permettre à toute la population de pratiquer les arts et pour soutenir les artistes professionnels ainsi que des travailleuses et travailleurs culturels, Québec solidaire :

- augmentera le financement de projets artistiques professionnels et appuiera les pratiques alternatives et émergentes partout au Québec;
- remettra les artistes, artisanes et artisans au cœur de la politique culturelle en créant le Fonds culturel du Québec qui :
 - i financera la culture et assurera la cohérence des actions des divers ministères et des institutions culturelles publiques par un plan transversal et une répartition équitable entre les régions,
 - ii sera financé à l'aide de nouvelles mesures fiscales appliquées entre autres aux fournisseurs d'accès Internet et de contenu culturel numérique ainsi qu'aux fabricants d'appareils électroniques,
 - iii chapeautera le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC),
 - iv sera géré par un conseil accordant une place prépondérante aux artistes et respectant la parité homme-femme, l'équité entre générations et la représentation de la diversité culturelle;
- encadrera la production, la diffusion et la commercialisation des biens culturels au Québec, entre autres par un prix réglementé sur le livre;
- investira massivement dans les «passeurs de culture» comme les musées, les bibliothèques, les cinémas parallèles et le système d'éducation;
- modifiera les programmes scolaires et améliorera la formation à l'enseignement pour mieux intégrer les disciplines culturelles dans le système d'éducation;
- favorisera le renforcement des quotas d'artistes francophones à la radio et à la télévision;
- soutiendra la présence internationale des artistes, artisans et artisanes du Québec;
- assurera l'accès à quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;
- soutiendra la pratique amateur des arts pour toute la population, surtout hors des grands centres.

	<p>En matière d'environnement, Québec solidaire réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 grâce à un plan de transition énergétique et écologique impliquant une diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel). Cette transition s'appuiera notamment sur un vaste plan de transport collectif et actif à l'échelle du Québec*, plan qui sera autofinancé.</p> <p><i>* Voir détails à la fin du présent document.</i></p> <p>Pour atteindre ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :</p> <p>a) fera chapeauter par Hydro-Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la production et la distribution d'énergie, - les programmes d'efficacité énergétique, - la recherche dans ces domaines; <p>b) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public et nationalisera le développement de l'énergie éolienne;</p> <p>c) rapatriera la production hydroélectrique des alumineries et des petits barrages privés;</p> <p>d) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population.</p>
<p>E. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail du personnel (...)</p>	<p>Québec solidaire revalorisera les services publics et cessera tout recours aux agences de placement et autres consultants ou consultantes externes dans la fonction publique; il reconvertira les heures des agences de placement en temps complets («équipes volantes»).</p> <p>Plus spécifiquement, pour améliorer les conditions d'exercice du personnel dans le domaine de l'éducation, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduira le nombre d'élèves par classe, notamment au secondaire; - embauchera du personnel professionnel supplémentaire en service direct aux élèves et encouragera la mise sur pied d'équipes d'intervention multidisciplinaires; - instaurera un seuil minimum de personnel professionnel et de soutien pour les petites commissions scolaires et les petits cégeps (qui sont principalement en région) et un ratio professionnel/élèves dans l'ensemble des réseaux scolaire et collégial; - bonifiera les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non enseignant (services d'accompagnement et d'insertion professionnelle, perfectionnement, soutien psychoaffectif et psychosocial, etc.);

- favorisera la gestion participative au sein des commissions scolaires et de leurs établissements d'enseignement, où l'expertise de tous les personnels sera reconnue, et où la prise de décision se fera au plus près des besoins et des problèmes rencontrés dans les écoles et les centres de formation.

Enfin, dans la perspective de valoriser la profession enseignante, Québec solidaire :

- respectera l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants en matière d'évaluation, de méthodes pédagogiques et de formation continue;
- mettra en place des consultations afin de réviser la formation à l'enseignement en impliquant les enseignantes et enseignants dans le processus;
- impliquera les enseignantes et les enseignants dans tous les processus de modification des régimes pédagogiques;
- allégera la tâche enseignante afin que le nombre d'heures travaillées représente le nombre d'heures reconnues;
- mettra en place des mesures pour réduire la précarité du personnel enseignant;
- augmentera le salaire des enseignantes et des enseignants avec l'intention d'en revaloriser la profession.

Pour améliorer les conditions d'exercice du personnel **dans le domaine de la santé et des services sociaux**, il :

- renversera la tendance à la privatisation_:
 - i en cessant de recourir au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux,
 - ii en renonçant à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé, car non adaptée aux particularités et à la complexité des services publics que sont les services de santé et les services sociaux,
 - iii en cessant de transférer le personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF),
- améliorera l'organisation des services dans tout le réseau :
 - i en soutenant le travail en équipe multi et interdisciplinaire, incluant des médecins,
 - ii en favorisant la délégation d'actes, qui permet d'utiliser l'expertise d'autres professions lorsque

	<p>possible et pertinent pour les soins à la personne et aux familles, par exemple les infirmières praticiennes spécialisées (IPS),</p> <p>iii en soutenant et assurant un lien efficace d'un service à l'autre entre les GMF, les CLSC et autres formes d'organisation de services de première ligne publics adaptées aux besoins locaux, comme la clinique de santé SABSA à Québec,</p> <p>iv en s'assurant de la coordination et du transfert des informations entre les services dispensés par le personnel professionnel en première ligne et les services spécialisés,</p> <p>v en attribuant une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants, pour non seulement améliorer la qualité des services, mais aussi prévenir l'épuisement professionnel.</p>
<p>E'. (...) et favoriser l'attraction et la rétention du personnel ?</p>	<p>La motivation au travail est un facteur important pour attirer et retenir des personnes compétentes. Pour revaloriser les travailleuses et travailleurs de l'État et redonner à l'État son rôle de locomotive en matière de conditions de travail, Québec solidaire mettra graduellement en place ou consolidera (selon les cas) dans tout l'appareil d'État :</p> <p>i des mécanismes visant le développement d'une organisation participative et collégiale du travail, qui accorde une place importante à la conciliation famille-travail et repose sur l'autonomie professionnelle des travailleuses et travailleurs;</p> <p>ii des mécanismes de démocratie participative permettant aux personnes utilisatrices, aux <u>travailleuses et travailleurs</u>, aux citoyennes, citoyens et organismes communautaires de la communauté desservie de déterminer les priorités locales et régionales et les ressources à y consacrer.</p> <p>Ces transformations se feront à un rythme respectueux des personnes au travail dans ces milieux, et avec leur collaboration, dans la pleine reconnaissance de leur expertise, i.e non seulement de leur compétence professionnelle, mais de leur connaissance du milieu à transformer.</p> <p>De plus, un gouvernement solidaire :</p> <p>a) sera réceptif aux revendications des travailleuses et travailleurs de tous les corps d'emploi des secteurs public et parapublic afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs avantages salariaux;</p> <p>c) assurera un accès facile et constant à des stages ou à des programmes de perfectionnement;</p> <p>d) facilitera l'accès à un soutien en ressources complémentaires et psychoaffectives à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.</p>

	<p>Notre cadre financier (cf C.), qui sera diffusé au moment de la campagne électorale, prévoit une croissance budgétaire pour assurer un financement accru et stable des services publics, notamment pour l'amélioration des conditions de travail.</p>
<p>F. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour contrer la tarification et la privatisation des services publics ?</p>	<p>Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) ajoutera des paliers d'imposition tenant mieux compte des différences de revenu; b) appliquera ces paliers à tous les types de revenus, sauf certaines exceptions; c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État; d) rendra les aides fiscales conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire; e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale; f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières. <p>D'autre part, Québec solidaire remplacera la <i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i> par une loi créant la Direction parlementaire du budget du Québec. Désignée par un vote des 2/3 de l'Assemblée nationale, la personne titulaire de ce poste aura les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) analyser l'état des finances publiques, le budget des dépenses du gouvernement et les tendances de l'économie nationale; b) évaluer le coût de toute mesure proposée qui relève des domaines de compétence de l'Assemblée nationale; c) faire l'inventaire des nouvelles sources possibles de revenus pour le Trésor public, en excluant la taxation régressive, la tarification et la privatisation des services publics.
<p>G. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser une gestion démocratique et décentralisée des services publics ?</p>	<p>Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) mettra graduellement en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État, en commençant par les services de première ligne en santé et en éducation : <ul style="list-style-type: none"> i des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail, ii des mécanismes de démocratie participative permettant aux personnes utilisatrices, aux travailleuses et travailleurs, aux citoyennes, citoyens et organismes communautaires de la communauté desservie de déterminer les priorités locales et régionales et les ressources à y consacrer; b) ces transformations se feront à un rythme respectueux des personnes au travail dans ces milieux, et avec leur collaboration, dans la pleine reconnaissance de leur expertise;

Programmes sociaux	
<p>H. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un revenu viable pour tous?</p>	<p>Pour lutter contre l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs, Québec solidaire augmentera le salaire minimum à 15\$/h, puis l'indexera chaque année au coût de la vie.</p> <p>Pour éliminer la pauvreté et les inégalités entre les femmes et les hommes, Québec solidaire :</p> <p>a) augmentera fortement les prestations d'aide sociale dès sa première année de mandat et remplacera, à terme, les prestations d'aide sociale par un revenu minimum garanti et inconditionnel couvrant les besoins de base;</p> <p>b) mènera un projet-pilote de revenu minimum garanti dans plusieurs municipalités ayant une proportion importante de ménages à faible revenu.</p> <p>Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire :</p> <p>a) assurera un régime universel d'allocations familiales;</p> <p>b) versera des prestations ciblées aux familles à faible revenu ou à besoins particuliers;</p> <p>c) élargira l'assurance parentale pour inclure les personnes actuellement exclues;</p> <p>d) exclura les pensions alimentaires pour enfants des revenus considérés dans le calcul de diverses formes d'aide financière.</p>
<p>I. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour lutter et éliminer la pauvreté ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de meilleures conditions de travail*; - de meilleures conditions de soutien au revenu (<i>cf H et K</i>); - des services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles*; - l'éducation gratuite de la maternelle à l'université*; - l'accès à des services publics de qualité, notamment en matière de santé et de services sociaux, de justice, de transports collectifs*; - une politique de logement basée sur le droit au logement (<i>cf J</i>). <p>* <i>On trouvera le détail à la fin du présent document.</i></p>
<p>J. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour garantir à tous le droit au logement ?</p>	<p>Québec solidaire inscrira le droit au logement dans la <i>Charte québécoise des droits et libertés de la personne</i>.</p> <p>Il adoptera une Politique nationale du logement basée sur l'accès universel à un logement et, à cet effet :</p> <p>a) réalisera la construction de 50 000 logements sociaux écoénergétiques pour toutes les catégories de population;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> b) améliorera les pratiques d'entretien et de rénovation des logements sociaux; c) en région rurale, facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective; d) appuiera les revendications des organisations autochtones pour combler leurs besoins de logement; e) favorisera une plus grande salubrité des logements par : <ul style="list-style-type: none"> - un Code national du logement, - des programmes de soutien à la rénovation conformes à ce code; f) financera adéquatement la Régie du logement et fixera des délais raisonnables pour traiter les causes des locataires; g) créera un Registre national des loyers; h) luttera contre la spéculation immobilière et foncière;
<p>K. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer à tous un revenu suffisant à la retraite ?</p>	<p>Québec solidaire fera du Régime des rentes du Québec un régime de retraite public et universel.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ce régime couvrira aussi le travail autonome et le travail invisible effectué surtout par les femmes. b) Le financement sera assuré par les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs. c) Des travailleuses et travailleurs occuperont au moins 50 % des sièges à l'instance décisionnelle du régime. d) Les rentes seront prédéterminées et indexées au coût de la vie. e) Le montant de la rente inclura un facteur d'équité et de solidarité pour mieux répartir la richesse et garantir une retraite minimum pour tous et toutes.
<p>L. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer pour soutenir toutes les personnes en perte d'autonomie ?</p>	<p>Québec solidaire augmentera le financement des CLSC afin d'assurer à toutes les personnes l'accès à des services intégrés de première ligne de qualité (santé, sociaux et médicaux) notamment le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et en besoin de soins palliatifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i pour les soins et le soutien à domicile pour les personnes et leurs proches (personnes en perte d'autonomie ou en besoin de soins palliatifs), ii pour l'aide psychologique et la psychothérapie, iii pour d'autres services professionnels qui migrent de plus en plus vers le privé (physiothérapie, nutrition, orthophonie, etc.);

Action communautaire autonome	
<p>M. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un niveau de financement suffisant et stable permettant aux organismes d'action communautaire autonome de répondre à leur mission ?</p> <p>N. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour permettre au personnel des organismes d'action communautaire autonome d'améliorer significativement leurs conditions de travail ?</p> <p>O. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour mieux reconnaître et garantir l'autonomie organismes d'action communautaire autonome ?</p>	<p>Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires (y compris celui des organismes de défense collective des droits ou des groupes écologistes) et des organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :</p> <p>a) respecter l'autonomie de leur organisation;</p> <p>b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base et ainsi couvrir, pour chaque organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> i les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois, ii les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission; <p>c) indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.</p>

* Détail des mesures pour éliminer la pauvreté

<p>Meilleures conditions de travail</p> <p>Pour combattre la discrimination en emploi, Québec solidaire :</p> <p>a) resserrera les normes du travail afin d'interdire toute disparité fondée sur le statut d'emploi;</p> <p>b) renforcera la <i>Loi sur l'équité salariale</i> et étendra son application à tous les milieux de travail;</p> <p>c) adoptera des mesures d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes;</p> <p>d) reverra les lois et règlements sur le travail pour identifier les biais sexistes, entre autres envers les femmes immigrantes, aînées ou vivant avec un handicap;</p> <p>e) adoptera des mesures d'accès à l'égalité pour les personnes racisées et issues de la diversité.</p> <p>Québec solidaire révisera la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour assurer à tous les travailleurs et travailleuses :</p> <p>a) 4 semaines de vacances annuelles après un an de service continu;</p> <p>b) une demi-journée de maladie payée par mois;</p> <p>c) cinq congés payés pour responsabilité familiale sur les 10 journées prévues par la <i>Loi</i>;</p> <p>d) des congés parentaux et des congés pour naissance ou adoption améliorés;</p>
--

- e) deux jours de congé sans solde personnels par année;
 - f) deux congés payés de plus pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1^{er} mai);
 - g) la possibilité de reporter un congé férié au jour ouvrable suivant ou précédent lorsqu'ils tombent un jour non travaillé.
- Québec solidaire combattrait le travail précaire en modifiant la *Loi sur les normes du travail* pour :
- a) élargir la définition de personne salariée;
 - b) établir une présomption simple de salariat;
 - c) rendre obligatoire le versement d'une indemnité de licenciement;
 - d) imposer l'affichage sur les lieux de travail des droits et des protections prévus dans la *Loi sur les normes de travail*;
 - e) obliger les employeurs à respecter le droit du personnel de connaître son horaire de travail au moins une semaine à l'avance;
 - f) éliminer le droit pour l'employeur d'exiger des heures supplémentaires et donner à toute personne employée le droit de les refuser, sans pénalité ni représailles;
 - g) limiter le nombre maximum d'heures supplémentaires à 520 heures par année;
 - h) accorder aux personnes salariées le droit de cesser le travail durant :
 - la période de repas,
 - une pause santé payée de 15 minutes par 3 heures de travail;
 - j) accorder aux personnes salariées le droit de participer à l'organisation du temps de travail afin de trouver des aménagements pour mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales;
 - k) mieux encadrer le travail précaire ou à temps partiel et les agences de placement temporaire;
 - l) dans les services publics, cesser tout recours aux agences de placement ou autres ressources externes et reconvertir les heures des agences de placement en emplois à temps complet.

Pour lutter contre l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs, Québec solidaire augmentera le salaire minimum à 15\$/h, puis l'indexera chaque année au coût de la vie.

Services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles

Pour répondre aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire proposera une Politique nationale de services éducatifs pour les enfants de moins de 5 ans. Cette politique :

- a) reposera sur le droit à des services gratuits et accessibles;
- b) évaluera les besoins de garde dans chaque région;
- c) créera toutes les places nécessaires en Centre de la petite enfance (CPE);

- d) donnera aux CPE les budgets nécessaires;
- e) révisera les règles de financement pour :
 - tenir compte des réalités diverses,
 - favoriser la conciliation famille, travail, études et implication sociale.

Éducation gratuite de la maternelle à l'université

Pour assurer à toute la population une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie, Québec solidaire :

- a) éliminera tous les frais scolaires facturés dans les établissements publics, du préscolaire jusqu'à l'université, pour atteindre la pleine gratuité en 5 ans;
- b) assurera à tous les enfants du Québec, y compris les enfants sans papier, l'accès à l'éducation primaire et secondaire;
- c) bonifiera les ressources des écoles en milieux défavorisés et les programmes de soutien alimentaire;
- d) privilégiera l'école de village ou de quartier au lieu d'agrandir des sites éloignés lorsqu'un secteur est surpeuplé;
- e) développera des activités parascolaires gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques;
- f) soutiendra l'éducation populaire autonome et développera des activités d'éducation populaire en milieu scolaire (pour les adultes et leurs familles);
- g) améliorera le système d'aide financière aux études et la rémunération des stages.

Accès à des services publics de qualité, en matière de santé et de services sociaux

Pour garantir l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux, Québec solidaire :

- a) inscrira cet engagement de l'État dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- b) assurera des soins de santé et des services sociaux de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :
 - un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés,
 - un soutien à domicile élargi,
 - un médecin de famille pour chaque personne,
 - une sage-femme pour les femmes qui le désirent,
 - un meilleur accès aux soins psychiatriques;
- c) renversera la tendance à la privatisation :
 - en cessant de recourir au secteur privé,

- en renonçant à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé,
 - en cessant de transférer le personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF),
 - en assurant l'accès gratuit aux services d'imagerie médicale et autres soins diagnostiques;
 - en instaurant une assurance dentaire publique et universelle
- d) augmentera le financement des CLSC pour assurer des services intégrés de première ligne de qualité, surtout aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et besoin de soins palliatifs);
- e) améliorera l'organisation des services dans tout le réseau :
- en soutenant le travail en équipes multidisciplinaires, incluant des médecins,
 - en favorisant la délégation d'actes, par exemple aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS),
 - en assurant un lien efficace entre les GMF, les CLSC et d'autres formes de services publics de première ligne adaptées aux besoins locaux,
 - en assurant la coordination et le transfert des informations entre les services de première ligne et les services spécialisés,
 - en attribuant une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants
- f) assurera le financement de base des organismes communautaires en santé et services sociaux;
- g) assurera un financement adéquat aux institutions de soins palliatifs.

Accès à des services publics de qualité en matière de justice

Pour assurer à toute la population québécoise l'accès à la justice, Québec solidaire :

a) fera en sorte que le coût cesse d'être un obstacle :

- en élargissant la portée de l'aide juridique,
- en la complétant par un régime universel d'assurance juridique,
- en portant à 30 000 \$ le montant maximal des réclamations à la Division des petites créances;

b) établira des cours d'éducation juridique de base;

c) tiendra compte de l'éloignement et des différences culturelles :

- en améliorant les services juridiques, spécialement pour la population du Grand Nord,
- en rendant ces services plus accessibles pour les minorités et les Autochtones,
- en soutenant les cliniques juridiques populaires et les centres de justice de proximité partout au Québec.

Accès à des services publics de qualité en matière de transports collectifs

Québec solidaire développera un vaste plan de transport collectif et actif à l'échelle du Québec, qui, tout en permettant d'atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre, aura les objectifs prioritaires suivants :

- augmenter le transport collectif et actif dans les grands centres et entre les villes, en tenant compte des besoins spécifiques, incluant des mesures de sécurité, pour les personnes avec un handicap et pour les femmes,
- électrifier progressivement l'ensemble du réseau,
- assurer l'efficacité et l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans.